

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 3 mars 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 10

qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 27/02/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane DELRIEU, Maire.

Présents : CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, BRANTHOMME Hubert, DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, PUSSET Guy, SALICIS Benjamin, SALICIS Jean-Marie

Pouvoir : POCHET Romain donne pouvoir à GUILLAUME Florian

Secrétaire de séance : Jean-Marie SALICIS

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER**Objet : VOTE DU BUDGET GENERAL COMMUNAL 2026****- 9 MARS 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune de Saint-Martin-les-Eaux pour l'exercice 2026 à l'équilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que le vote a lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7,50% en fonctionnement et en investissement,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le budget 2026 tel que présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre en Dépenses et Recettes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT DEPENSES 2026		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	297 032,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	228 050,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	25 500,00 €
023	VIRT. A SECTION INVESTISSEMENTS	280 714,00 €
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	82 668,26 €
66	CHARGES FINANCIERES	7 800,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €
68	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	5 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		931 764,26 €
BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT RECETTES 2026		
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	272 976,26 €
13	ATTENUATION DE CHARGES	1 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	18 740,00 €
731	IMPOTS LOCAUX	11 200,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	210 000,00 €
74	Dotations et participations	325 848,00 €
75	Autres produits gestion courant	82 000,00 €
77	Produits spécifiques	5 000,00 €
78	Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	5 000,00 €
TOTAL		931 764,26 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		Restes à réaliser	Propositions	Budget primitif 2025 - Total
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	14 000,00 €	14 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 422,00 €	2 000,00 €	22 422,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
23	Immobilisation en cours	325 978,00 €	579 300,00 €	905 278,00 €
27	Autre immobilisations financières 275 Dépôts et cautionne. Versés		300,00 €	300,00 €
TOTAL				967 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		Restes à réaliser	Propositions	Budget primitif 2025 - Total
001	Solde exécution d'investissement reporté		274 208,00 €	274 208,00 €
021	Virement de la sect° fonct		280 714,00 €	280 714,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves 10222 - FCTVA 1068 - Excédents de fonctionnement		19 000,00 € 57 475,00 €	76 475,00 €
13	Subventions d'investissement	39 716,00 €	265 287,00 €	305 003,00 €
16	Emprunts contractés 164 – Emprunts auprès des établissements financiers 165 Dépôts & cautionnement reçus		30 000,00 € 1 000,00 €	31 000,00 €
27	Autre immobilisations financières 275 Dépôts et cautionnement - Régie		300,00 €	300,00 €
TOTAL				967 700,00 €

- **ADOPTÉ** la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,

Résultat du vote :

POUR : 6 (DELRIEU Stéphane, GUILLAUME Florian, MESTAS Bruno, SALICIS Benjamin, POCHET Romain, SALICIS Jean-Marie)

ABSTENTION : 3 (CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, PUSSET Guy)

CONTRE : 1 (BRANTHOMME Hubert)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

**Le Maire,
Stéphane DELRIEU.**

